



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 JUILLET 2023 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 30 juin 2023 conformément aux articles L. 2121.10 et L. 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Héritier LUNDA, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Philippe DECOMBLE, Naïma FERROUDJI, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Jérémy SIMON, Jocelyn MINATCHY, Jaques BENISTY, Thomas ZLOWODZKI, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Marc LE MEUR (pouvoir à Jacques BOULANGER), Maria DE JESUS CARLOS (pouvoir à Alice SEBBAG), Danièle GARCIA (pouvoir à Michelle BOUCHON), Brahim OUAREM (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Séverine BUSSON (pouvoir à Nadia CARCASSET), Eléonore MORENO (pouvoir à Naïma FERROUDJI), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Jérémy SIMON), Norman PANTER (Pouvoir Jocelyn MINATCHY), Brigitte JAUNET (pouvoir à Philippe DECOMBLE), Isabelle QUESNEL (pouvoir à Franck CHAUVEAU), Patricia BARTOLI (pouvoir à José MARTINS), Marc ESNAULT (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

Absents Excusés :

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 25

représentés : 14

absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Alice SEBBAG est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2023

Délibération n° 23-78

DGST : Denis DRAPPIER
Service : Aménagement Durable et Urbanisme
Affaire suivie par Catherine DIJON

AUTORISATION POUR SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS DE GESTION ET DE MAINTENANCE POUR LA PASSERELLE PIETONNE DE LA GARE DE SAINTE-GENEVIEVE-BOIS

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L. 2123-7 à L. 2123-8 et R 2123-15 à R 2123-17,

VU le code des transports,

VU le projet de convention de superposition d'affectations, de gestion et de maintenance de la passerelle piétonne de la gare de Sainte-Geneviève-des-Bois entre la SNCF, la communauté d'agglomération de Cœur d'Essonne et la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Ecologie, Transversalité des Politiques Environnementales, Transports, Mobilités, Habitat, Urbanisme, Equilibre Urbain, Développement économique, Commerces, Relations Internationales, réunie en date du 22 juin 2023,

CONSIDERANT la nécessité de réaménager le pôle gare de Sainte-Geneviève-des-Bois, dans le cadre de la réflexion de Cœur d'Essonne Agglomération sur l'amélioration des transports et de la mobilité sur son territoire,

CONSIDERANT la nécessité de déterminer les conditions de coexistence sur un même périmètre de plusieurs affectations tant urbaine que ferroviaire s'exerçant sur les ouvrages et terrains, notamment entre la SNCF, Cœur d'Essonne Agglomération et la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois.



APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la signature d'une convention tripartite, Ville, Cœur d'Essonne Agglomération et SNCF Gares et connexions, de superposition d'affectations, de gestion et de maintenance de la passerelle piétonne de la Gare de Sainte-Geneviève-des-Bois.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints dûment habilités à signer la convention.

VOTE
Pour : 39
Contre :
Abstention :

Pour extrait conforme



Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

